

Conseil Municipal du 10 avril 2017 à 19 H 00.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, MA MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON.

Secrétaire de séance : Annie ISBLED

Délibération n° 16/2017 **1. Désignation secrétaire de séance :** Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°17/2017 **2. Approbation du compte rendu de la séance précédente :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mars 2017.

3. Finances

3.1 Approbation et vote du compte administratif

Délibération n°18/2017

Le Maire présente le compte administratif pour l'exercice comptable 2016, il apparaît ce qui suit :

- Section fonctionnement dépenses : 752 743, 53 €, dont les principales dépenses sont :
 - o Charges à caractère général soit 210 961, 77 €
 - o Charges de personnel soit 363 381, 31 €
 - o Autres charges soit 132 992, 86 €
- Section fonctionnement recettes : 1 061 207, 58 €, dont les principales recettes sont :
 - o Produits et services soit 114 885, 06 €
 - o Impôts et taxes soit 471 699, 23 €
 - o Dotations et participations soit 363 207, 47 €

Pour un excédent de fonctionnement 2016 qui s'élève à 308 464, 05 € auquel s'additionne un excédent de fonctionnement cumulé 2015 d'un montant de 1 992 587, 72 € soit un excédent total qui s'élève fin 2016 à 2 301 051, 77 €.

- Section d'investissement dépenses : 526 787,52 €, dont les principales dépenses sont :
 - o Remboursements d'emprunts soit 74 498, 67 €
 - o Immobilisations corporelles soit 91 645, 80 €
 - o Immobilisations en cours soit 360 643, 05 €
- Section d'investissement recettes : 143 886, 02 € dont les principales recettes sont :
 - o Dotations et fonds divers réserves soit 21 125, 28 €
 - o Subventions d'investissements soit 101 247, 41 €
 - o Emprunts et dettes assimilées soit 291, 93 €

soit un déficit de 382 901, 50 € mais un excédent total fin 2016 qui s'élève à 52 896,12 €.

Le bilan des comptes au 31 décembre 2016 fait ressortir un excédent cumulé global de 2 353 947, 89 €.

M. Alain FESSLER fait remarquer que deux sommes ne sont pas inscrites sur le compte administratif : le retour de TVA pour la Maison Médicale (toujours en attente d'une réponse de la Préfecture) et le loyer de la maison médicale soit environ 45 000 €.

Le Maire étant sorti de la salle du conseil, les conseillers municipaux ont approuvé et voté le compte administratif à l'unanimité sous la présidence du doyen M. Michel KROMER.

3.2 Approbation et vote du compte de gestion 2016

Délibération n°19/2017

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable assignataire du Trésor Public. Il précise que celui-ci est identique au compte administratif 2016

établi par la commune. Il est procédé à l'approbation et au vote du compte de gestion par le conseil municipal à l'unanimité.

3.3 Affectation du résultat

Délibération n °20/2017

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2016, identique à ceux du compte de gestion 2016, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter les résultats suivants :

Section investissement : + 52 896, 12 € article 001/ R section investissement Recette
Section fonctionnement : + 2 301 051, 77 € article 002/ R section fonctionnement

3.4 Vote des 3 taxes

Délibération n °21/2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la nouvelle méthode de calcul sur la révision des 3 taxes pour l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté de Communes des Vosges du Sud. Celle-ci a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission propose deux méthodes de revalorisation, sur les bases de l'année 2016 (les bases 2017 n'étant pas encore connues).

Monsieur le Maire précise que la variation est de 0% d'augmentation pour les contribuables, hors revalorisation des bases des 3 taxes.

Monsieur Alain FESSLER s'inquiète des effets collatéraux et regrette de ne pas avoir une vraie simulation sur les années à venir. Il estime que les tableaux, fourni par M. CREVOISIER de la Direction Générale des Impôts, ne sont pas assez explicites.

Monsieur Hervé GRISEY explique que c'est simplement la répartition entre la commune et la communauté de communes qui changent (uniformisation des taux à l'intérieur de la CCVS).

Madame Chantal PHILIPPON précise que la commission de la CLECT va réviser, tous les ans, les attributions à toutes les communes en fonction de la variation de l'année.

Monsieur Michel KROMER souligne qu'il faudra être vigilant sur l'évolution des taux dans les années à venir.

Monsieur Hervé GRISEY rappelle que la commission de la CLECT est composée d'un seul membre par Commune, ainsi chaque commune a le même « poids » dans les décisions et dans les votes.

Monsieur Alain FESSLER demande « Comment informe-t-on la population ? une information envers la population d'Étueffont sera faite à travers le bulletin municipal.

Les taux sont votés à l'unanimité par les membres du conseil, avec la méthode n°2 (choisie par la COPIL de la CCVS).

Taxe d'habitation : 10, 72 %

Taxe sur le foncier bâti : 17, 69 %

Taxe sur le foncier non bâti : 74, 35 %

3.5 Approbation et vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2017 :

Délibération n °22/2017

Fonctionnement :

- Dépenses : 3 040 108, 00 €
- Recettes : 1 032 740, 03 €

Résultat de fonctionnement reporté, excédent : 2 007 367, 97 €

Total section de fonctionnement : 3 040 108 €

Investissement :

- Dépenses : 2 092 677, 38 €
- Recettes : 2 386 914, 58 €

Reste à réaliser (exercice précédent)

- Dépenses : 487 797, 62 €

• Recettes :	140 664, 30 €
Solde de la section d'investissement reporté	
• Recettes :	52 896, 12 €
Total section d'investissement :	2 580 475 €
TOTAL BUDGET GLOBAL :	5 620 583 €

Question de Monsieur FESSLER « Le département a-t-il prévu de faire des travaux sur la commune ? ». Monsieur le Maire n'a pas encore d'informations.

3.6 Revalorisation indemnités des Élus :

Délibération n °23/2017

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour et 3 abstentions (Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Alain FESSLER et Monsieur Nicolas IRENEE) la revalorisation des indemnités des élus conformément au décret 2017-85 qui fait passer l'indice brut de 1015 à 1022.

Monsieur Alain FESSLER estime que la décision du législateur d'augmenter le taux d'indemnité des élus reste une décision « indélégable ». et il décide de s'abstenir.

4 **SIAGEP** : Le siège social du syndicat a déménagé à la JONXION.

5. Désignation délégués à la Commission Intercommunale des impôts directs

Délibération n °24/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Madame Annie ISBLED et Monsieur Jacques PETITJEAN, comme titulaires et Monsieur Laurent GOTTI et Madame Marie-Ange MANIER, comme suppléants, délégués à la commission intercommunale des impôts directs.

6 **Etat Civil** : un mariage sera exceptionnellement, célébré, le 13 mai prochain, dans une salle de classe de l'école primaire pour des raisons d'accessibilité.

Délibération n °25/2017

7. Questions Diverses :

7.1 – **Distribution bleuets** : la commune décide de commander 100 bleuets qui seront vendus, par les jeunes du conseil municipal enfants, pendant la cérémonie du 8 mai. Cette collecte contribue au financement des aides de tous les ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de Guerre.

7.2 – **Prix concours villes et villages fleuris** : la commune a reçu la somme de 40 € pour le 1^{er} prix des décorations de Noël 2016.

7.3 – **SIGEC** : la commune encaisse la somme de 14 400 € suite à son partenariat avec l'entreprise SIGEC. (photocopieur).

Questions de Monsieur FESSLER :

1 - « Concernant l'accident de Madame Sandra SANNER, ou en est le dossier ? » Monsieur le Maire répond que les assurances sont en train de traiter le dossier.

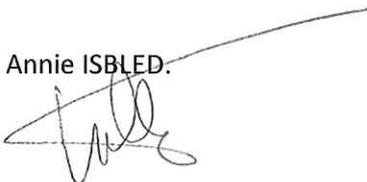
2 – « Concernant les panneaux électoraux. Il n'y a pas de pose de panneaux vers l'école maternelle. La loi prévoit de mettre des panneaux électoraux vers chaque bureau de vote ». Il convient de vérifier et de poser des panneaux si la loi l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Annie ISBLED.




René BAZIN.



